

COMMUNE DE BARENTON

=====

COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

=====

Etaient présents : tous les conseillers excepté M. LEROUX

M. LEROUX a donné pouvoir de vote au Dr GUESDON

Election du Maire et des Adjoint

Le Dr Hubert GUESDON, maire sortant ouvre la séance et procède à l'appel des nouveaux conseillers municipaux.

Election du Maire

Mme Thérèse POTTIER, doyenne des conseillers municipaux, prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du maire. Elle lit les articles du code général des collectivités territoriales détaillant les conditions pour être élu maire et son mode de scrutin (articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7).

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour suivre les opérations de vote : M. Ludovic GÉRARD et Mme Nicole JOSEPH.

Mme POTTIER demande aux conseillers lesquels souhaitent être candidats au poste de maire. Le Dr Hubert GUESDON se déclare candidat.

Les conseillers municipaux procèdent au vote à bulletin secret.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

➤ Dr Hubert GUESDON : 11

Le Dr Hubert GUESDON est proclamé maire et immédiatement installé.

Sous la présidence du Dr Hubert GUESDON, le conseil est invité à procéder à l'élection des adjoints.

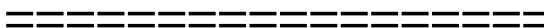
Détermination du nombre d'adjoints

Les conseillers doivent d'abord fixer le nombre d'adjoints au sein du conseil (articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT). Ils décident de fixer ce nombre à trois.

Election des adjoints

Monsieur le Maire explique le nouveau mode de scrutin de l'élection des adjoints (article L.2122-7-2 du CGCT). En effet, Barenton étant une commune de plus de 1 000 habitants, les adjoints sont désormais élus par un scrutin de liste majoritaire.

COMMUNE DE BARENTON



Un délai est laissé aux conseillers pour permettre le dépôt de listes de candidats.

Deux listes sont déposées :

- Mme Thérèse POTTIER, M. Patrick LEBLANC, Mme Nicole JOSEPH
- M. Stéphane LELIÈVRE

Les conseillers prennent part au vote.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste Stéphane LELIÈVRE : 3
- Liste Thérèse POTTIER : 12

La liste Thérèse POTTIER est déclaré vainqueur et les adjoints suivants sont immédiatement installés :

- 1^{ère} Adjointe : Mme Thérèse POTTIER
- 2^{ème} Adjoint : M. Patrick LEBLANC
- 3^{ème} Adjointe : Mme Nicole JOSEPH

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, qui comprendra trois membres titulaires et trois membres suppléants. Monsieur le Maire est président de droit de cette commission.

Le résultat est le suivant :

Titulaires :

M. Patrick LEBLANC
M. Jean-Pierre BISSIÈRE
M. Stéphane LELIÈVRE

Suppléants :

Mme Thérèse POTTIER
Mme Anita LECROSNIER
M. Gilles MARGUERITTE